



## MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2023  
L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE QUATORZE AVRIL A 20H30  
Délibération 2023 -14-04-01

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Mario LORENZI	
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe BRUNENGO	
Nicolas CROO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard COLSON	
Marianne ORFAO GERMANO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine CHAVONET	
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicole RAYBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel CHAMPOUSSIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renaud DETOEUF	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole RAYBAUT	
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas REY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Véronique TROCH	
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO-LOMASSESE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jérôme BERETTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe DECADI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

**Objet** : Frais croisés

La volonté de rationalisation des dépenses, de la Commune et du CCAS de Sospel conduit à une situation de mutualisation de moyens et de personnels partagés.

Ces opérations viennent, dans leurs impacts budgétaires et comptables, rendre moins lisible les comptes de chaque entité.

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, des biens immobilier et matériel de la Commune sont utilisés par le CCAS;

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, certains agents communaux sont appelés à intervenir pour le compte du CCAS, de même que certains agents du CCAS interviennent pour le compte de la commune ;

Considérant que les agents concernés sont rémunérés selon leur statut personnel tel qu'il est applicable au sein des organismes dont ils dépendent : Attaché territorial, adjoints administratifs, adjoints techniques et adjoints d'animation (animateurs périscolaires) et contractuel ;

## AR Prefecture

006-210601365-20230414-2023140401-DE  
 Reçu le 19/04/2023  
 Publié le 19/04/2023

Considérant que le principe d'université désigne le rassemblement en une seule masse de l'ensemble des recettes publiques sur laquelle doit s'imputer l'ensemble des dépenses publiques, sans contraction entre les recettes et les dépenses, au sein du compte administratif de la commune et du CCAS de Sospel ; que, pour atteindre cet objectif, il convient de faire apparaître en recettes et en dépenses les opérations liées au remboursement croisé des frais immobilier, matériel et du personnel ;

Considérant que le CCAS de Sospel convienne de rembourser à la Commune les frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé pour son compte ; qu'un état détaillé des sommes dues, sera établi ;

Considérant que la Commune et le CCAS de Sospel conviennent de rembourser les frais de personnel relatifs aux agents intervenant pour leur compte ; qu'un état détaillé des sommes perçues, avec les charges sociales correspondantes, sera établi ;

Considérant que, pour permettre une prise en charge des titres de recettes et des mandats de paiement par la Trésorerie de Menton, il appartient conjointement au conseil municipal de Sospel et au conseil d'administration du CCAS de Sospel d'arrêter les sommes à rembourser au titre de l'exercice 2022 selon les montants définis ci-dessous :

### Frais croisés relatifs aux biens immobiliers et matériel utilisé

	Dépenses		Recettes	
<b>Commune de Sospel</b>	0	62871	70873 Remboursement frais	500.00€
<b>CCAS de Sospel Service AAD</b>	500.00€	6287 Remboursement frais	7088	0

	Dépenses		Recettes	
<b>Commune de sospel</b>	0	62871	70873 Remboursement frais	500.00€
<b>CCAS de Sospel</b>	500.00€	62871 Remboursement frais	70873	0

### Frais croisés de personnel

	Dépenses		Recettes	
<b>Commune de Sospel</b>	6487.00€	6218 Autre personnel extérieur	70841 Mise à dispo personnel facturé	35512.00€
<b>CCAS de Sospel Service AAD</b>	35512.00€	6287 Remboursement frais	7088 Autre produit activité annexes	6487.00€

### Frais croisés de personnel

	Dépenses		Recettes	
<b>Commune de Sospel</b>	0€	6218	70841 Mise à dispo personnel facturé	20845.00 €
<b>CCAS de Sospel</b>	20845 €	6215 Personnel extérieur au service	7088	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'approuver**
  - le principe du remboursement des frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé par le CCAS pour l'exercice 2022 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;
  - le principe du remboursement des frais croisés de personnel, ainsi que les montants pour l'exercice 2022 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

		Commentaires
Pour	25	
Contre	00	
Absentions	01	

Le Maire,



Le secrétaire de séance

